

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Seize Janvier Deux Mille Neuf, à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 Janvier 2008, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur SOULET Dominique, Maire.

Etaient présents : Mme BARRE, M. LENOVEL, Mme BOUILLARD, M. MASSA, Mme SAISON, M. GAUVIN, Mme REGLE, M. AULARD, Adjoints ; M. MADORET, M. DHUY, M. GALLAIS, M. MICHELI, Mme BELLAY, Mme CHARREAU, M. MORVAN, M. HARDY, Mme CHEYMOL, Mme ZIHLMANN, Mme CHAPRON, Mme DEPOORTER, M. ANCEAU, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme TORRE qui avait donné pouvoir à Mme REGLE ; Mme MAJCHROWSKI qui avait donné pouvoir à Mme ZIHLMANN ; M. TRAVERS qui avait donné pouvoir à M. GAUVIN ; Mme HUBERT qui avait donné pouvoir à M. DHUY ; M. BRIERE qui avait donné pouvoir à M. ANCEAU.

M. MORVAN a été élu Secrétaire de Séance

2009/001

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES COMMUNES : REFECTION D'UNE CLASSE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LEONARD DE VINCI ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de réfection d'une classe de l'école élémentaire Léonard de Vinci pour un montant de 212,00 €Hors Taxes, soit 44 505,55 €Toutes Taxes Comprises. 37

Il sollicite à cet effet une subvention du département pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Conseil Général : 30 %

Emprunt & autofinancement : 70 %

Ces travaux commenceront après réception de la lettre déclarant le dossier complet ou l'arrêté attributif de subvention. Ils connaîtront un début d'exécution en juin 2009 et s'étaleront sur une durée de 3 mois.

2009/002

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX INVESTISSEMENT DES COMMUNES : CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE ET PIETONNE COULEE DU PLATEAU ;

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de construction d'une piste cyclable et piétonne de couleur noir située Coulée du Plateau pour un montant de 197 740,20 €Hors Taxes, soit 236 497,28 €Toutes Taxes Comprises.

Il sollicite à cet effet une subvention du département pour cette réalis

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Conseil Général : 25 %

Emprunt & autofinancement : 75 %

Ces travaux commenceront après réception de la lettre déclarant le dossier complet ou l'arrêté attributif de subvention. Ils connaîtront un début d'exécution en juin 2009 et s'étaleront sur une durée de 5 mois.

2009/003

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION (Travaux et acquisitions) :

Monsieur le Maire informe que toute commune de moins de 5 000 habitants peut prétendre au titre du Fonds Départemental de Péréquation à une subvention du Conseil Général calculée sur la base du coût hors TVA des travaux et acquisitions subventionnables.

Sont pris en considération les travaux ou acquisitions effectués au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent et qui sont financés sur les crédits de la section d'investissement.

Il s'agit donc pour le Conseil Municipal de solliciter cette subvention auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune peut bénéficier du Fonds Départemental de Péréquation pour les travaux et acquisitions réalisés

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général d'Eure et Loir sur le Fonds Départemental de Péréquation pour les travaux et acquisitions effectuées au taux maximal.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 30